



Copie B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26054952***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**22 AVR. 2026**

Greffe

N° d'entreprise : **0450 811 458****Nom**(en entier) : **GENAGRI**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **RUE DE TREHET 3 5080 VILLERS-LEZ-HEEST****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'assemblée générale est réunie sous la présidence de Mr Tanguy GENDEBIEN qui déclare être dispensé du devoir de justification de la conformité et de la réalité des convocations.

L'Assemblée Générale décide :

1. à l'unanimité d'approuver le transfert du siège social à 5080 Rhisnes, Hulplanche 2 à partir du 21 avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Tanguy GENDEBIEN décide de clore les débats.

La séance est levée à 11h30 Heures.

Tanguy GENDEBIEN
Actionnaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2026 - Annexes du Moniteur belge